



Synthèse de la séance du 4 avril 2008

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 01/04/08 Désignation des membres du jury d'assises pour l'année 2009.** Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 février 2008, il faut désigner par tirage au sort les personnes qui figureront en 2009 sur la liste du jury criminel des Bouches-du-Rhône, et ce à partir de la liste générale des électeurs de la commune. *Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 12 personnes et les désigne comme devant figurer sur la liste préparatoire du jury criminel des Bouches-du-Rhône.*

✓ **Délibération n° 02/04/08 Création des commissions.** Délibération par laquelle le Conseil municipal crée les commissions, et ce pour la durée du mandat, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/04/08 Composition des commissions – répartition des élus au sein des commissions.** Cette délibération concerne la composition des commissions, plus précisément la répartition des élus au sein de chaque commission. Dans les communes de plus de 3500 habitants, et conformément aux textes en vigueur, le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté dans la répartition des élus. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/04/08 Commission d'appel d'offres.** A la suite des élections municipales, il est nécessaire de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat. Pour les communes de 3500 habitants et plus, la composition – outre le maire qui est président – est de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, issus du conseil et élus à la représentation au plus fort reste. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/04/08 Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.** Le Conseil doit, dans les trois mois qui suivent son installation, fixer par délibération le montant des indemnités de ses membres conformément à l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le maire, les adjoints délégués et les conseillers municipaux délégués peuvent recevoir une indemnité dans le respect de l'enveloppe globale des indemnités maximales. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 06/04/08 Election des délégués au S.M.E.D.** Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches-du-Rhône, conformément aux textes en vigueur. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibérations n° 07/04/08 à 09/04/08 Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'administration de l'Office du Tourisme, du Centre communal culturel et sportif dit « Centre Hugues Long » et du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Cuges-Les-Pins dit « C.O.S ».** Il s'agit de trois délibérations où le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de trois associations. En vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne des délégués pouvant siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions du présent code et des textes qui régissent ces organismes. Dans leurs statuts respectifs, l'Office du Tourisme confie au conseil municipal le soin de désigner deux représentants communaux pour siéger au sein du son conseil d'administration, le Centre Hugues Long, trois représentants et le C.O.S, deux représentants. *Délibérations adoptées par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 10/04/08 Désignation des délégués à l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône.** Conformément aux textes en vigueur, il faut procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein de l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 11/04/08 Parcelles AE 166, AE 168 et AE 169 – Echange gratuit de parcelles (commune / Consorts Da Costa).** Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'échange gratuit de parcelles entre la commune et les consorts Da Costa. La propriété de ces derniers se situe en dessous de la salle des mariages et du conseil municipal. L'échange de parcelles proposé permettra de redéfinir les limites séparatives entre la propriété communale et la propriété Da Costa, et de donner aux parcelles une forme plus régulière et mieux définie. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 12/04/08 Contrat Enfance Jeunesse – Convention d'objectifs et de financement entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.** Le Contrat Enfance Jeunesse se substitue au Contrat Enfance et au Contrat Temps Libre. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône une convention d'objectifs et de financement relative à ce nouveau contrat. *délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 13/04/08 Stage initiation au football.** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation d'un stage d'initiation au football devant se dérouler au cours des prochaines vacances scolaires de Pâques. Il doit également en adopter un tarif. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 14/04/08 Service de l'animation socioculturelle - Séjour sportif à la Sainte-Baume – Mazaugues.** Il convient d'approuver un projet de séjour proposé par le service de l'animation socioculturelle, destiné aux jeunes de 9 à 15 ans. Il convient également de fixer le tarif facturé aux familles, ainsi que le montant de la participation communale. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 15/04/08 Service de l'animation socioculturelle – Formation P.S.C.1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (ex. A.F.P.S).** Le Conseil municipal doit approuver un projet de formations P.S.C.1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1, proposé par le service de l'animation socioculturelle, en partenariat avec le centre de secours de Cuges-Les-Pins, destiné aux jeunes de 15 à 25 ans. Il doit également fixer le tarif facturé aux familles, ainsi que le montant de la participation communale. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 16/04/08 Bibliothèque municipale – Modification du règlement intérieur.** Afin de promouvoir l'emprunt de documentaires, il convient d'augmenter à 5 le nombre de livres à emprunter pour un mois ; et ainsi de modifier l'article 3 du règlement intérieur. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 17/04/08 Désignation d'un correspondant défense.** Il revient au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos et France Leroy).*

Monsieur le maire, après avoir répondu aux questions du public, lève la séance du Conseil municipal à 23h10.

